Les Ministres en charge de la Justice et du Genre de la Région des Grands, sous la conduite de la Ministre Congolais du Genre, Geneviève Inagosi, ont, à travers une marche allant du Grand Hôtel Kinshasa jusqu'au palais du justice, dit NON aux violences sexuelles. Ils se sont donc engagés à collaborer avec les Présidents de leurs Cours Suprêmes de Justice respectives, pour établir et renforcer les tribunaux spéciaux afin de traiter les cas de violences sexuelles basées sur le Genre, VSBG. Partant de l'objectif ultime de la dite campagne, Mme Inagosi a soutenu qu'il est question de sensibiliser et de réduire la stigmatisation des rescapées et la répétition des cas de VSBG dans la communauté.

Les Consultations régionales à haut niveau avec les Ministres en charge de la Justice et du Gente de la Région des Grands Lacs sur les violences sexuelles basées sur le Genre, VSBG, se sont clôturé le samedi dernier dans la matinée au Grand Hôtel Kinshasa. Ces travaux de 4 jours durant ont été sanctionnés par plusieurs recommandations formulées, notamment sur le processus de domestication, la mise en place et le renforcement des tribunaux spéciaux ainsi que de sessions/audiences et procédures sur la VSBG, mais aussi le lancement effectif de la campagne «tolérance zéro» sur les crimes de VSBG.

L'objectif ici, consiste, outre à réduire la stigmatisation des rescapées, il s'agit aussi d'initier la formation dans le curricula scolaires, de renforcer et de mettre en place les lois pour mettre fin à l'impunité et améliorer les conditions de vie des victimes et les aider à accéder au système judicaire. Pour y arriver, les Ministres de la Justice et du Genre de la Région s'engagent à lancer, simultanément, la campagne dans tous les Etats membres de la CIRGL le 25 novembre 2012 et le lieu doit avoir un caractère symbolique, coïncidant ainsi avec les 16 jours d'activisme et à s'assurer que la campagne soit maintenue pendant deux ans.

Cette campagne devra être coordonnée par un comité interministériel et le lancement devra être dirigé par les Chefs d'Etat et les premières Dames. Cependant, plusieurs types d'activités ont été trouvés, entre autres, inclure des caravanes, le théâtre, émission d'animation, etc. Pour ce qui est des résultats attendus, c'est de pouvoir inclure de cas de VSBG signalés, un plus grand nombre d'auteurs poursuivis et condamnés, de nouvelles lois ou des lois révisées au niveau national, l'élaboration des politiques et programmes pour traiter les questions de VSBG.

Adoption par les Ministres des recommandations des experts Après 3 jours d'intenses réflexions, les Ministres de la Justice et du Genre ont reçu, examiné et adopté les recommandations de la Réunion régionale des experts. En vue de mettre en oeuvre la déclaration de Kampala et accélérer l'application des décisions 2,7, et 8, les Ministres de la Justice et du Genre s'engagent à simplifier, traduire et diffuser en conséquence les dispositions des trois protocoles, à savoir : le protocole sur la non agression et la défense mutuelle, le protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle envers les femmes et les enfants et le protocole sur la coopération judiciaire.

Et ce, auprès de toutes les parties prenantes et encourager tous ceux qui sont impliqués dans le processus de domestication au sein du Gouvernement, du Parlement, des Institutions chargées de faire respecter la loi, des Forums Régionaux des femmes ; de la société civile et de l'ensemble des citoyens afin d'accélérer le processus de domestication. Ils s'engagent également à assurer à la justice par les victimes/rescapées des VSBG, y compris l'assistance judiciaire gratuite et la réparation des préjudices subis par les victimes.

Rappelons que cette rencontre de consultation de haut niveau a été organisée par le Ministère du Genre, Famille et Enfant, du 25 au 28 juillet 2012, sous le haut patronage du Président de la République, Joseph Kabila. L'objectif visé par la dite manifestation est de se convenir sur les modalités d'établir des mécanismes spécialisés dans le traitement judiciaire des cas de Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG). Elle fait suite aux décisions des chefs d'Etat de la Région contenues dans leur Déclaration de Kampala sur les violences Sexuelles et Basées sur le Genre en décembre 2011.

Source: allAfrica